

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le vingt-huitième jour du mois d'août deux mille dix-huit, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
M. Michael Steimer, conseiller	district 1
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2
M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant	district 3
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N^o : 1

2018-08-R178

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Adoption du contenu de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Gestion du personnel – Dossier numéro 32002 – Recommandation aux membres du conseil
4. Période de questions
5. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N^o : 2

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 01 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N^o : 3

2018-08-R179

GESTION DU PERSONNEL – DOSSIER NUMÉRO 32002 – RECOMMANDATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter les recommandations déposées devant le Conseil municipal relativement au dossier numéro 32002

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Dossier numéro 32002
Service de la paie*

POINT N^o : 4

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 02 pour se terminer à 19 h 02.

Il n'y a aucune personne dans la salle.

POINT N^o : 5

2018-08-R180

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe:

De lever la séance extraordinaire à 19 h 03 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**